

FORMATIONS

Toutes les formations en arbitrage sont du ressort de la fédération (IFEF arbitrage)

L'IFEF donne délégation aux LIGUES pour assurer les formations AC / AR / JA1 / JA2 / JA3

La ligue donne délégation aux comités pour les formations AC / AR / JA1 **sous réserve d'autorisation préalable**.

Seul les documents fédéraux sont à utiliser, sans modifications ni retraits ni ajouts.

CALENDRIER FORMATION FFTT

Formation des formateurs AR / AC / JA1 : du 9 au 12 février à Bourges

Formation des formateurs JA2 / 3 : du 9 au 12 février à Bourges (si nombre de stagiaires suffisant)

Formation des JAN : du 9 au 12 février à Bourges

Formation des AN : du 14 au 16 février à Agen (France des régions)

: du 02 au 04 juin à Flers (France par équipe)

Formation continue des formateurs : assurée par la fédération en visio (date à définir)

La CREF (responsable formation arbitrage) doit donner un avis favorable avant toutes inscriptions

PRIX DES FORMATIONS FEDERALES

Formateurs AR / JA1 / JA2 / JA3 : pris en charges par la ligue (340€)

AN / JAN : 340€ à la charge des stagiaires

LES INSCRIPTIONS SE FONT SUR DANDREO FFTT AVANT LE 15 DECEMBRE 2022

CHANGEMENT DE PROCEDURE

Les formations JA2/3 se déroule EXCLUSIVEMENT en visio (4 séances de 2 heures Ja2, 5 séances de 2 heures JA3).

L'examen écrit se fait en présentiel sur une journée.

Les formations en arbitrage ne sont pas soumises au dispositif CALIOPI.

De ce fait elles ne sont pas reprises dans le catalogue des formations fédérales.

Un catalogue spécifique est élaboré par l'IFEF arbitrage.